

# CONSEIL MUNICIPAL de



Compte Rendu de la Séance du  
Jeudi 14 Novembre 2019

---

## SOMMAIRE

I – LE POINT SUR LES DÉCISIONS PRISES EN VERTU DE LA DÉLÉGATION DE POUVOIR DU CONSEIL MUNICIPAL AU MAIRE.....	3
II – LE POINT SUR LE TRAVAIL DES COMMISSIONS MUNICIPALES.....	3
III – LE POINT SUR LES AFFAIRES COMMUNAUTAIRES EN COURS .....	3
IV – RAPPORT ANNUEL 2018 SUR LE PRIX ET LA QUALITÉ DU SERVICE PUBLIC DE L'ASSAINISSEMENT COLLECTIF .....	4
V – ACCEPTATION DU RETRAIT DES COMMUNES D'ALLÈGRE-LES-FUMADES ET DE NAVACELLES AU 31 DÉCEMBRE 2019 DANS LA PERSPECTIVE DE LA DISSOLUTION DU SYNDICAT D'ADDUCTION D'EAU DE L'AVÈNE.....	4
VI – DEMANDE DE SUBVENTION AUPRÈS D'ALÈS AGGLOMÉRATION DANS LE CADRE DU FONDS DE CONCOURS EXCEPTIONNEL 2019 .....	4
VII – DEMANDE DE SUBVENTION AUPRÈS D'ALÈS AGGLOMÉRATION DANS LE CADRE DU SOLDE DU FONDS DE CONCOURS LIÉE AU PACTE FISCAL ET FINANCIER 2017 .....	5
VIII – BUDGET PRINCIPAL : DÉCISION MODIFICATIVE N° 3 .....	6
QUESTIONS DIVERSES.....	7

---

Le Conseil Municipal de Saint Christol lez Alès s'est réuni en séance ordinaire le Jeudi 14 Novembre 2019 à 20H30.

**ÉTAIENT PRÉSENTS** : MM. BENEZET Jean-Charles - BENKEMOUN David - COULET Suzanne - DATO Élisabeth - FONTBONNE Céline - FRANCES Henri – JOULLIA Danielle - LASCH Christian - MALAVELLE William - MARTIN Laurence - MEYNIER Jérôme – NIEL Marie-T. - PASINETTI Josette - PAUTARD Véronique - PELLEREI Jean-Pierre - POPOFF Thierry - POUECH Serge – ROUX Jean-Pierre – ROUX Marie-Christine - ROUX Philippe - SIRVIN Jean – TECCO Bernard - THIBONNIER Nathalie -

**ABSENTS AYANT DONNÉ PROCURATION** : Mme ASSENAT Marion (Procuration à PAUTARD Véronique) – Mme GOGUILLON Nathalie (Procuration à ROUX Marie-Christine) – Mme HERVAS Sonia (Procuration à PELLEREI Jean-Pierre) - MONIER Rudy (Procuration à BENKEMOUN David) - SORTAIS Virginie (Procuration à ROUX Jean-Pierre) -

**ABSENT** : M. BERNARD Philippe

**SECRÉTAIRE DE SÉANCE** : Mme THIBONNIER Nathalie

---

Monsieur le Maire souhaite la bienvenue aux personnes présentes et cite les procurations qui ont été données par les Conseillers empêchés d'assister au Conseil Municipal de ce jour.

### **Approbation du compte rendu de la séance du Jeudi 17 Octobre 2019**

Aucune remarque n'étant émise, le compte rendu du Conseil Municipal du 17 Octobre 2019 est approuvé à l'unanimité.

---

## I – LE POINT SUR LES DÉCISIONS PRISES EN VERTU DE LA DÉLÉGATION DE POUVOIR DU CONSEIL MUNICIPAL AU MAIRE

Monsieur le Maire fait le point sur les décisions prises depuis le dernier Conseil Municipal.

N°	Objet de la décision	Observation(s)
DEC2019-031	Mise à disposition à titre onéreux de matériel municipal auprès d'un particulier (Mme LAIN Marine)	Location de matériel municipal pour un montant total de 22,00 €
DEC2019-032	Mise à disposition à titre onéreux de matériel municipal auprès d'un particulier (Mme SAER Monique)	Location de matériel municipal pour un montant total de 12,00 €
DEC2019-033	Avenant n° 1 au Lot 2 du marché de rénovation des toitures des bâtiments communaux avec l'entreprise SITEX Isolation	Montant initial du marché (lot 2) : 47 180,00 € HT (56 616,00 € TTC) Montant de l'avenant n° 1 : 3 650,00 € HT (4 380,00 € TTC) Nouveau montant du marché : 50 830,00 € HT (60 996,00 € TTC)
DEC2019-034	Location de la maison sise 495 chemin de Rouret à Mme Céline MISSERI	Montant mensuel du loyer hors charge : 410,00 €
DEC2019-035	Marché de prestation de service attribué à MPS Toilettes Automatiques pour l'acquisition, la livraison et l'installation d'un sanitaire public à entretien automatique (lieu : parking Mercier)	Montant du marché : 38 000,00 € HT, soit 45 600,00 € TTC.
DEC2019-036	Prêt de 250 000 € souscrit auprès de la Caisse d'Épargne Languedoc Roussillon	Durée : 20 ans Taux : fixe 1,17 % Échéance : 14.092,14 € Périodicité : Annuelle Amortissement : progressif
DEC2019-037	Vente de mobilier scolaire	Vente de mobilier scolaire déclassé pour 575,00 € Recette encaissée au budget général

## II – LE POINT SUR LE TRAVAIL DES COMMISSIONS MUNICIPALES

1. **Commission de Finances du 07/11/2019 (Cf. Annexe – Doc N°1)** : Le compte rendu de la commission a été mis à la disposition des Conseillers sur le portail CICM.
2. **Commission Environnement du 12 Novembre 2019 (Cf. Annexe – Doc N°2)** : Le compte rendu de la commission a été mis à la disposition des Conseillers sur le portail CICM et déposé ce jour sur les tables.

## III – LE POINT SUR LES AFFAIRES COMMUNAUTAIRES EN COURS

Monsieur le Maire fait part du dernier Comité des Maires qui s'est réuni le 12 Novembre au cours duquel il a été question du tarif de l'eau.

Il donne lecture d'un courrier du Président d'Alès Agglomération (Cf. Annexe – Doc N°3) et expose le constat qui a été fait que 13 communes risquaient de voir le prix de l'eau "exploser".

Il s'agit de communes qui ont peu d'abonnés, avec des réseaux très étendus et des problématiques de mises aux normes importantes.

Après que le principe de solidarité ait été accepté, trois hypothèses ont été émises en proposant un plafonnement d'augmentation des tarifs à 30%, 40% ou à 20% par rapport au maximum qui était dû par chacune d'entre elles.

La solution retenue par la majorité est celle du plafonnement à 30%. Le reste sera réparti entre toutes les autres communes de l'Agglo.

S'agissant d'un dossier très important, une commission des Affaires Communautaires sera organisée pour traiter ce sujet ainsi que celui de la gestion du pluvial, d'ici le 12 Décembre 2019.

#### **IV – RAPPORT ANNUEL 2018 SUR LE PRIX ET LA QUALITÉ DU SERVICE PUBLIC DE L'ASSAINISSEMENT COLLECTIF**

La Communauté d'Alès Agglomération a établi le rapport 2018 sur le prix et la qualité du service public (RPQS) de l'assainissement collectif (Cf. RPQS 2018 sur portail CICM)

Ce document a été présenté en Conseil communautaire le 24 octobre 2019.

À son tour, le Conseil municipal de chaque commune membre d'Alès Agglomération est destinataire du rapport annuel qui doit lui être présenté au plus tard dans les 12 mois suivant la clôture de l'exercice. Ce document ainsi que ses annexes sont disponibles sur le portail CICM et seront mis également à la disposition du public.

**Le Conseil Municipal, après en avoir pris connaissance, PREND ACTE du Rapport annuel 2018 sur le Prix et la Qualité du Service Assainissement collectif présenté par Monsieur le Maire.**

#### **V – ACCEPTATION DU RETRAIT DES COMMUNES D'ALLÈGRE-LES-FUMADES ET DE NAVACELLES AU 31 DÉCEMBRE 2019 DANS LA PERSPECTIVE DE LA DISSOLUTION DU SYNDICAT D'ADDUCTION D'EAU DE L'AVÈNE**

Monsieur le Maire expose que dans le but de faciliter administrativement la dissolution du Syndicat de l'Avène, les communes de Navacelles et d'Allègre-les-Fumades, qui ne font pas partie du territoire d'Alès Agglomération, ont sollicité leur retrait du Syndicat au 31 décembre 2019. Cette demande a été débattue en Assemblée Plénière le mardi 22 octobre 2019 et acceptée à l'unanimité par les élus (Cf. Annexe – Doc N°5).

Afin que les services de la Préfecture puissent acter dans les meilleurs délais le retrait de Navacelles et d'Allègre-les-Fumades, il convient que les communes membres du Syndicat de l'Avène délibèrent au plus vite (Cf. Annexe Doc N°6).

Le Conseil municipal est invité à se prononcer sur le retrait de ces deux communes.

Sur 28 Conseillers présents, les résultats sont les suivants :

Suffrages exprimés		Abstentions ou refus de vote	
Pour	Contre	Abstentions	Refus de vote
28	0	0	0

**Le Conseil Municipal DÉCIDE, à l'unanimité, d'accepter le retrait des communes d'Allègre-les-Fumades et de Navacelles du Syndicat d'Adduction d'Eau de l'Avène au 31 décembre 2019.**

#### **VI – DEMANDE DE SUBVENTION AUPRÈS D'ALÈS AGGLOMÉRATION DANS LE CADRE DU FONDS DE CONCOURS EXCEPTIONNEL 2019**

Monsieur le Maire rappelle que la Communauté d'Alès Agglomération, en date du 22 juillet 2019, a informé ses communes membres de l'attribution d'une enveloppe supplémentaire de 500 000 € pour

les Fonds de Concours destinés à des opérations d'investissements réalisées par les communes dans le cadre du budget 2019.

Seront pris en considération les dossiers pour lesquels les opérations de travaux seront réalisées complètement avant la fin du premier trimestre 2020. De plus, ce Fonds de Concours sera plafonné à 25 000 € pour les projets dont le montant estimatif est supérieur à 50 000 € H.T.

Dans ce contexte, la commune propose de déposer un dossier relatif à la création et à la sécurisation d'un cheminement piétons aux abords du lycée Prévert – Tranche 1 Zone en agglomération, depuis le Chemin des Chevaux jusqu'au Pont de l'Alzon.

Monsieur le Maire présente le plan au vidéo projecteur.

La demande de Fonds de Concours exceptionnel à déposer auprès d'Alès Agglomération s'appuie également sur les éléments techniques et financiers recueillis pour ce projet, ce qui permet d'établir un coût prévisionnel de l'opération à hauteur de 58 004,65 € H.T (soit 69 605,58 € TTC).

Considérant que le montant estimatif de l'opération dépasse les 50 000 € HT, la demande de fonds de concours exceptionnel ne pourra porter que sur 25 000 €uros.

Le plan de financement de cette opération est constitué de la manière suivante :

Dépenses	Montant HT	Recettes	Montant
Travaux de voirie et de réseaux divers	52 731,50 €	Alès Agglomération – Fonds de concours exceptionnel 2019	25 000,00 €
Etude technique et mission de maîtrise d'œuvre	5 273,15 €	Commune (Autofinancement)	33 004,65 €
TOTAL	58 004,65 €	TOTAL	58 004,65 €

Monsieur le Maire demande aux Conseillers de passer au vote.

Sur 28 Conseillers votants, les résultats sont les suivants :

Suffrages exprimés		Abstentions ou refus de vote	
Pour	Contre	Abstention	Refus de vote
28	0	0	0

**Le Conseil Municipal, à l'unanimité, SOLLICITE auprès de la Communauté d'Alès Agglomération l'octroi d'un Fonds de Concours exceptionnel d'un montant de 25 000,00 € au titre de l'exercice 2019 pour le financement de cette opération.**

## **VII – DEMANDE DE SUBVENTION AUPRÈS D'ALÈS AGGLOMÉRATION DANS LE CADRE DU SOLDE DU FONDS DE CONCOURS LIÉE AU PACTE FISCAL ET FINANCIER 2017**

Monsieur le Maire rappelle qu'en 2017, la commune de Saint Christol Lez Alès a bénéficié, dans le cadre du Pacte Fiscal et Financier, d'une enveloppe de fonds de Concours de 241 161,00 € pour la période de la présente mandature. Par rapport à cette attribution, trois demandes ont été présentées par la commune et acceptées par Alès Agglomération pour les opérations spécifiques exposées ci-après :

Année de la demande	Projet soutenu	Montant notifié
Fonds de concours 2017	Réfection de la cour d'école maternelle Joliot Curie	44 223,00 €
Fonds de concours 2018	Réfection des toitures de certains bâtiments communaux	118 457,20 €
Fonds de concours 2019	Trottoirs et réseaux de l'Ancien chemin de Sommières	62 770,00 €
	Montant total attribué	225 450,20 €

Il résulte de ces différentes affectations un solde de Fonds de Concours de 15 710,80 € que la commune propose de solliciter auprès d'Alès Agglomération pour la réalisation du projet relatif à l'acquisition, la livraison et l'installation d'un sanitaire public à entretien automatique.

Le montant du marché de prestation de service attribué récemment à la société MPS Toilettes Automatiques s'établit à 38 000,00 € HT, soit 45 600,00 € TTC.

Cette opération qui a pour objet l'implantation d'un WC public automatique au niveau du parking Mercier, sera financée de la manière suivante :

Dépenses	Montant HT	Recettes	Montant
Acquisition, la livraison et l'installation d'un sanitaire public à entretien automatique	38 000,00 €	Alès Agglomération – Fonds de concours du pacte fiscal et financier 2017 (solde)	15 710,80 €
		Commune (Autofinancement)	22 289,20 €
TOTAL	38 000,00 €		38 000,00 €

Le Conseil municipal est invité à se prononcer par rapport à cette demande de subvention.

Sur 28 Conseillers votants, les résultats sont les suivants :

Suffrages exprimés		Abstentions ou refus de vote	
Pour	Contre	Abstention	Refus de vote
28	0	0	0

**Le Conseil Municipal, à l'unanimité, SOLLICITE** auprès de la Communauté d'Alès Agglomération l'octroi d'un Fonds de Concours d'un montant de 15 710,80 € au titre de l'exercice 2019, pour le financement de l'opération d'acquisition de toilettes automatiques pour le parking Mercier.

## VIII – BUDGET PRINCIPAL : DÉCISION MODIFICATIVE N° 3

La Décision Modificative N° 3 du budget de l'exercice 2019 a pour objectif le réajustement du niveau des crédits de certains chapitres budgétaires pour les sections de fonctionnement et d'investissement. (Cf. **Annexe – Doc N°7**).

Cet additif budgétaire, soumis au vote du Conseil, a été examiné lors de la réunion de la Commission mixte des Finances du 07 novembre 2019.

Jérôme MEYNIER, Adjoint aux Finances expose le détail de cette décision modificative.

Monsieur le Maire appelle les Conseillers se prononcer.

Sur 28 Conseillers votants, les résultats sont les suivants

Suffrages exprimés		Abstentions ou refus de vote	
Pour	Contre	Abstention	Refus de vote
22	0	6	0

**Le Conseil Municipal, ADOPTE, par 22 voix "Pour", zéro voix "Contre", 06 "Abstentions" et zéro "Refus de vote", les inscriptions budgétaires correspondant à la Décision Modificative N° 3 pour le Budget Principal 2019 de la commune.**

## QUESTIONS DIVERSES

### **1. Prochain Conseil Municipal**

Monsieur le Maire fait part de la date probable du prochain Conseil Municipal qui devrait se dérouler le Jeudi 19 Décembre 2019, à 20H30.

### **2. Séisme du Teil en Ardèche le 11 Novembre 2019**

Monsieur le Maire indique qu'une réflexion est menée pour définir le type d'aide qui pourrait être proposée de la part de la Municipalité. Il rappelle l'aide apportée à Trèbes qui avait été inondée.

### **3. William MALAVELLE intervient pour poser plusieurs questions :**

✓ Lors du dernier Conseil Municipal il avait été demandé combien la Médiathèque comptait de d'agents à temps plein, ce à quoi Laurence MARTIN avait répondu que le nombre exact serait communiqué. Il semblerait que cela n'a pas encore été le cas.

Laurence MARTIN indique que ces chiffres seront communiqués au cours du prochain Conseil Municipal à l'occasion du vote du tableau des effectifs.

#### ✓ **Arrêté anti-pesticides :**

Monsieur le Maire dit avoir eu connaissance que deux arrêtés ont été validés par rapport à d'autres juridictions. Il précise qu'il n'y a aucune intention du groupe majoritaire de s'approprier ce sujet pour aller jusque-là.

#### ✓ **Coussins berlinois Rue de l'Amitié :**

Les coussins berlinois Rue de l'Amitié ont été enlevés car ils étaient détériorés par le passage de camions du chantier de construction sur la ZAC de Valès.

✓ **L'association Belote** a souhaité intégrer l'un des offices municipaux mais les membres se sont heurtés à une réponse négative de leur part.

Monsieur le Maire se veut rassurant et dit que la réponse qui a été donnée n'est pas définitive. Cela s'est déjà produit, sous ce mandat au moins, pour deux associations qui ont connu des difficultés du même ordre mais pour lesquelles tout s'est arrangé après discussion avec les offices. Il faut savoir que le vote qui a lieu au sein des offices est basé sur des critères précis et qu'il est difficile pour le Maire d'intervenir, ceci pour que les offices conservent leur légitimité.

#### ✓ **Sécurisation du parking du Lycée Prévert pour les gens du voyage :**

Monsieur le Maire indique que les gens du voyage se sont installés de manière illégale sur ce terrain et qu'il n'est pas prévu de mise en place de dispositif de sécurité. Il n'est pas question de faire de ce site une aire des gens du voyage. En matière de communication, la Police Municipale intervient à chaque fois que cela est nécessaire pour prévenir les occupants des lieux.

### **4. Semaine des droits de l'enfant**

Des félicitations sont adressées à Jean-Pierre PELLEREI, Conseiller Délégué aux affaires sociales, pour son implication dans la Semaine des Droits de l'Enfant, une manifestation qui monte en puissance depuis sa création et notamment la venue de Jean-Pierre ROSENCZVEIG pour sa conférence de haute qualité au Lycée Jacques Prévert. Les félicitations s'adressent aussi à la Municipalité qui a contribué à l'organisation de cet événement.

### **5. Rumeurs au sujet du magasin Carrefour Market et de la Cave Coopérative**

Monsieur le Maire indique que le bail du magasin CARREFOUR MARKET se termine au mois de mars, c'est une autre enseigne qui devrait assurer la reprise du magasin pour pérenniser l'activité alimentaire sur ce secteur.

En ce qui concerne la Cave Coopérative, Christian LASCH, Conseiller Municipal Agriculteur, intervient pour expliquer que la pyramide des âges est en train de s'inverser et que les exploitations disparaissent petit à petit. L'agriculture se porte mal, la viticulture se porterait bien mais cette

appréciation vaut au niveau national. Sur le plan local il existe des incertitudes et d'ici une dizaine d'années cette éventualité pourrait se préciser.

Il tient à préciser que l'utilisation des pesticides dans la viticulture pose problème, le fait est que les habitations se sont rapprochées de ces cultures, ce qui pose des problèmes environnementaux. Pour lui, la situation est grave mais le problème majeur qui reste la cause de tout cela c'est la surpopulation mondiale puisqu'on atteint déjà les 6 Milliards, les 10 Milliards ne sont pas si loin. Monsieur le Maire dit n'avoir aucune information officielle à communiquer à ce sujet.

#### **6. Clôture de la semaine des droits de l'enfants**

Jean-Pierre PELLEREI souhaite faire part de deux animations qui doivent se dérouler le mercredi 20 novembre à 17H00. Il s'agit de l'anniversaire de la signature de la convention. Celle-ci sera célébrée à la Maison Pour Tous avec les élèves du Lycée Prévert, en chanson. Un discours précèdera la remise des prix du concours de dessin.

Un apéritif dînatoire clôturera l'événement le vendredi 22 Novembre à 17H00 auquel sont invités tous les Conseillers Municipaux qui sont appelés à s'inscrire pour éviter toute dépenses inconsidérées.

#### **7. Restaurant scolaire**

Monsieur le Maire dit que les chiffres du nombre de repas qui sont servis au restaurant scolaire et à l'accueil de loisirs seront communiqués.

En ce qui concerne les repas végétariens, Marie-Christine ROUX, Conseillère Municipale, indique qu'ils ont été introduits dans les menus depuis la rentrée scolaire mais l'information n'a pas été très claire à ce sujet.

**La séance du Conseil Municipal est levée à 22H15**

---